

Déclaration de Yangambi

Le 7 septembre 2022

Nous, scientifiques de 26 pays à travers le monde (liste en annexe), les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales, les autorités coutumières, les communautés locales, le secteur privé, les institutions de recherche et universitaires, entre autres, avons participé du 5 au 7 septembre 2022 à la Conférence scientifique internationale de Yangambi, sous le thème « Contribution des forêts du Bassin du Congo et des autres bassins tropicaux de la planète à la lutte contre le changement climatique : état des lieux et perspectives », dans le cadre des travaux préparatoires de la 27^{ème} Conférence des parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) organisée par la République Démocratique du Congo en partenariat avec la République Arabe d’Egypte.

Aux termes de ces assises :

- a) **Rappelant** que les forêts tropicales couvrent 35 % des terres émergées intertropicales dont les principaux massifs : l’Amazonie, le Bassin du Congo et le Bornéo-Mekong et qu’elles représentent pratiquement la moitié des forêts du monde, séquestrant davantage des gaz à effet de serre ;
- b) **Préoccupés** par la déforestation et la dégradation des forêts du Bassin du Congo et des autres bassins tropicaux en raison de la pauvreté, de la faible diversité énergétique, des pratiques de cultures itinérantes sur brûlis forestier, des activités extractives (minières et exploitation forestière) et de l’urbanisation anarchique entre autres, dans un contexte de croissance démographique galopante ;
- c) **Reconnaissant** que les forêts du Bassin du Congo et celles des autres bassins tropicaux abritent une méga biodiversité planétaire qui fournit divers services écosystémiques, notamment la régulation du cycle hydrologique, la production de la nourriture, des médicaments, des matériaux de construction et de cuisson, la régulation et la résilience des climats local et global, la dendro-énergie entre autres, qui assurent la survie des Communautés Locales et des Peuples Autochtones ainsi que de toute l’humanité;

d) **Conscients** que :

d.1. Ces forêts améliorent la résilience face aux impacts négatifs du changement climatique, notamment :

- en réduisant les émissions mondiales des gaz à effet de serre ;

- en séquestrant le carbone atmosphérique ;

- en réduisant les débits et l'assèchement des cours d'eau, la rupture du cycle hydrologique, la perte de la biodiversité floristique et faunique et l'extinction d'espèces endémiques ;

- en favorisant l'émergence des maladies humaines, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle globale, nationale et régionale;

d.2. les communautés locales du bassin du Congo et celles des autres bassins tropicaux ne sont pas conscientes des risques environnementaux découlant de l'exploitation et de la gestion non durable des ressources forestières et des faibles moyens pour des activités de prévention et de mitigation des risques associés ;

d.3. et que la pauvreté des communautés locales est à l'origine de la dégradation de l'environnement, générant ainsi un cercle vicieux où pauvreté et dégradation de l'environnement s'entretiennent mutuellement ;

d. 4. en dépit du fait que les pays des bassins du Congo et des autres bassins tropicaux soient dotés d'un cadre juridique et réglementaire susceptible d'encadrer une gestion durable de leurs ressources forestières, ils ne bénéficient pas encore d'une contrepartie équitable découlant des efforts de la préservation de leurs ressources forestières;

d.5. le « Pacte climatique de Glasgow », conclu en novembre 2021, a invité les scientifiques à s'efforcer de mieux comprendre et expliciter les impacts mondiaux, régionaux et locaux du changement climatique, et à proposer des options et des stratégies de réponse appropriées ;

d.6. il y a, spécialement dans le Bassin du Congo, un Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, soutenu par tous les pays du bassin, mais qui doit être abondé.

Sachant que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a obtenu des scientifiques réunis à Yangambi des données et des informations pour évaluer la valeur des écosystèmes des pays du Bassin du Congo et des autres bassins tropicaux, et surtout des moyens efficaces d'améliorer leur protection pour mieux contribuer à la lutte contre le changement climatique, à l'ère d'une approche de partenariat gagnant-gagnant avec tous ceux qui sont soucieux de sauver notre planète.

Enfin, **Conscient** de la nécessité d'améliorer les connaissances des forêts tropicales humides en renforçant la recherche dans ce domaine

Déclarons ce qui suit :

En matière d'Aires Protégées :

L'urgence d'améliorer la gouvernance des Aires Protégées notamment par :

- la gestion participative et la mise en œuvre effective des plans de gestion ;
- le développement des mécanismes de financements durables ;
- l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines grâce au partage équitable des bénéfices et ;
- le renforcement de la sécurité dans et autour des Aires Protégées.

En matière de forêts et de Biodiversité :

La nécessité de :

- réaliser le monitoring et développer des indicateurs sur la santé des forêts et de la biodiversité animale et végétale ;
- mettre en œuvre des stratégies de promotion et valorisation des produits forestiers ;
- mobiliser des financements durables pour garantir
 - o l'appropriation communautaire du processus de foresterie communautaire ;
 - o le développement local des compétences pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans simples de gestion ;
 - o la valorisation des services écosystémiques ;
 - o la sécurisation des droits fonciers et forestiers des Communautés Locales et des Peuples Autochtones ;

- le partage équitable des bénéfices et l'intégration des concessions forestières communautaires locales dans le processus global d'aménagement du territoire.

En matière de gestion des sols

L'urgence :

- d'appuyer les études d'évaluation et cartographie des sols dégradés ;
- d'appuyer l'évaluation et la cartographie des stocks de carbone dans les sols ;
- d'appuyer les études axées sur l'agroforestrie, la fertilisation organique des sols par le renforcement des capacités des laboratoires et des chercheurs ;
- de former et sensibiliser les populations rurales dans les pratiques de gestion durable des sols (agroforestrie, fertilisation organique des sols)

En matière des ressources en eau :

L'urgence :

- de maîtriser et améliorer les connaissances des facteurs hydro-climatiques, socio-économiques et environnementaux susceptibles d'avoir une incidence sur la dynamique des ressources en eau et les services qui en résultent ;
- de renforcer le système de suivi qualitatif et quantitatif des eaux pour prévenir la disparition des cours d'eau, les risques sanitaires et la dégradation de la biodiversité aquatique ;
- d'améliorer la participation et la capacité technique des parties prenantes pour accroître l'accès durable aux services de l'eau ;
- d'initier et mettre en œuvre les projets intégrateurs qui facilitent l'accès aux services des ressources en eau et le bien-être socio-économique, et réduisent la pression sur les bassins versants.

En matière de marché de crédit carbone :

L'urgence :

- d'alléger les mécanismes d'accès aux marchés volontaires et régulés de crédit carbone pour les pays du Bassin du Congo et des autres bassins tropicaux de la planète ;
- de réclamer des paiements compensatoires justes et équitables aux pays pollueurs pour les services écosystémiques fournis par les forêts du Bassin du Congo et des autres bassins tropicaux au bénéfice des communautés locales, gardiennes des forêts ;
- de relever le prix des crédits carbone forestier et autres pour les pays du Bassin du Congo et des autres bassins tropicaux à des niveaux qui compensent le manque à gagner dû aux efforts de conservation et y associé ;
- de fixer le sort des forêts qui ne sont pas sous-programme ;
- de mettre en place et harmoniser des politiques de crédit carbone dans les pays du Bassin du Congo et des autres bassins tropicaux ;
- de créer ou de renforcer le cas échéant, dans chaque Etat des bassins tropicaux une structure capable de mobiliser les fonds carbonés ;

En matière d'énergie :

L'Urgence :

- de l'élaborer les scénarios alternatifs sur le long terme et mettre en place des politiques et stratégies appropriées pour leurs mise en œuvre
- de privilégier les mix énergétiques ;
- de rendre durable la chaîne d'approvisionnement en bois énergie ;
- d'améliorer le transport de masse utilisant l'électricité et favoriser la production locale des batteries ;
- de promouvoir les énergies renouvelables ;
- de favoriser l'économie d'énergie par utilisation des appareils à efficacité prouvée.

En matière de Recherche, développement et renforcement des capacités

L'urgence :

- d'instituer dans le Bassin du Congo, en République Démocratique du Congo particulièrement à Yangambi, un observatoire du climat, forêt et tourbières ;
- d'appuyer/financer la recherche scientifique multidisciplinaire et doter des équipements et infrastructures les structures de recherche des pays des bassins tropicaux, en vue de produire de nouvelles connaissances susceptibles d'améliorer les stratégies de leur préservation.

En matière de Capital humain et capacités

L'urgence :

- de prendre en compte le capital humain à toutes les échelles de prise de décision sur les ressources forestières afin d'intensifier l'agriculture durable (sédentarisation) ;
- de renforcer les capacités techniques des agents des services publics et des ONGs des pays membres du Bassin du Congo et des autres bassins des forêts tropicales afin qu'ils améliorent l'encadrement des communautés locales et Peuples Autochtones qui dépendent des ressources forestières ;
- d'investir dans la formation des ressources humaines, la sensibilisation des communautés locales et Peuples Autochtones, et intensifier l'éducation à différents niveaux en tenant compte du genre.

En matière de Partenariat

L'urgence :

- de soutenir la mobilisation des ressources financières en vue du financement du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo et les autres fonds similaires existants dans les autres bassins.
- de mettre en place des partenariats entre les trois bassins tropicaux en matière de politiques environnementales, de stratégies d'éducation, de mobilisation de communautés locales et peuples autochtones, de recherche, de marchés de crédit carbone et de mobilisation de fonds climat.

En matière de pertes et dommages

L'urgence :

- de rendre obligatoire et exécutoire la sanction du non-respect des engagements de transfert des ressources financières et technologiques aux pays qui luttent contre la déforestation ;
- d'opérationnaliser les dispositions de l'Accord de Paris relatives aux pertes et dommages.

A cet effet :

Interpellons les Gouvernements et la Communauté internationale à accompagner toutes les initiatives de conservation et de préservation des forêts et des écosystèmes spécifiques, notamment les tourbières et les zones humides, qui séquestrent des tonnes de carbone et contribuent au maintien de l'équilibre climatique mondial.

Adopté à Yangambi, le 7 septembre 2022